



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 111176

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui faire connaître le bilan actuel du dispositif relatif à l'ordinateur portable à un euro par jour.

Texte de la réponse

L'opération micro-portable étudiant (MIPE) a été initiée en septembre 2004 et vient d'être reconduite pour la troisième rentrée universitaire. L'opération comporte la mise en oeuvre coordonnée de deux volets complémentaires, soutenus par une campagne de communication nationale : - Un dispositif destiné à faciliter l'équipement individuel des étudiants, comportant de nouvelles offres de matériel, de services et de financement pour l'étudiant. Les partenariats avec les établissements financiers, les constructeurs, les éditeurs et les distributeurs se sont amplifiés et diversifiés (offrant notamment une plus grande proximité), permettant d'offrir des produits au meilleur rapport qualité/services/prix. La « marque MIPE » est aujourd'hui reconnue par l'ensemble de la profession comme une marque de référence, un label qualité. On estime aujourd'hui que 500 000 machines ont été achetées par les étudiants depuis le lancement de l'opération ; l'objectif, pour juin 2007, de voir 45 % des étudiants équipés semble devoir être atteint et sera peut-être dépassé. - Des mesures incitatives pour les établissements d'enseignement supérieur afin de développer les infrastructures et les services en leur sein. Plus de 85 % des établissements, représentant 1,2 million d'étudiants, ont répondu aux trois appels à projets successifs, permettant de faire de la France le leader mondial pour l'équipement en points d'accès wifi sur les campus et permettant de développer des dispositifs d'aide et de prêts de matériels pour les étudiants. Cette année les projets sont centrés sur l'accès à des ressources numériques et à la mise en place de ressources de type « podcast ». Chacun de ces projets renforce la nécessaire mutualisation des ressources et des moyens au niveau régional, dans le cadre de la mise en place des universités numériques régionales et du déploiement des environnements numériques de travail. - Une campagne de communication nationale déclinée sur tous supports et une communication ciblée au sein des établissements, avec notamment la diffusion à 400 000 exemplaires, en juillet 2006, d'un magazine « Vos études en numérique » sur les chaînes d'inscription, destiné à sensibiliser les nouveaux étudiants à l'usage des TICE. Le comité interministériel pour la société de l'information (CISI) du 11 juillet 2006, dans son bilan « les Français à l'heure de la société de l'information », disponible à l'adresse http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/CISI_1.pdf, a souligné l'impact très important de ce programme sur l'évolution de l'équipement des Français. Comme l'a rappelé le Premier ministre dans son discours à Marly-le-Roi, le 11 juillet 2006, cette mesure, avec le programme « Internet accompagné », participe d'un vaste dispositif qui a permis à la France de réduire de façon très importante « la fracture numérique » et favorise l'égalité des chances. Cette action a d'ailleurs été reprise dans de très nombreux pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111176

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12330

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 572